



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 44824

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'inquiétude des mouvements mutualistes en milieu hospitalier face à la mise en oeuvre de la réforme de la sécurité sociale. En effet, ces derniers sont attachés au rôle primordial de l'hôpital en tant que véritable service public, accessible à tous, dont la valeur et les compétences reposent sur les personnels hospitaliers. Aussi lui demande-t-il quelles sont les actions qu'il compte développer afin que le rôle social, au profit des acteurs de soins, et la politique de promotion de la santé publique menée par les mouvements mutualistes en milieu hospitalier soient véritablement pris en compte.

Texte de la réponse

Le ministre du travail et des affaires sociales a pris connaissance des revendications formulées par les mutualistes hospitaliers avec d'autant plus d'intérêt que les valeurs dont se réclament les mouvements mutualistes en milieu hospitalier sont largement partagées par les pouvoirs publics. Les orientations retenues par la réforme de l'hospitalisation publique et privée témoignent ainsi d'une ferme volonté de réduire les inégalités entre établissements par une allocation des ressources plus équitable dans un contexte inévitable de maîtrise des dépenses de santé ; celle-ci s'impose à chaque acteur du système de santé les efforts nécessaires à la préservation du système national de protection sociale. C'est en tenant compte de ce contexte que doit évoluer le tissu hospitalier public et privé dans un souci de meilleure complémentarité et de plus grande efficacité à l'égard des usagers. Les établissements publics de santé prendront toute leur place dans la mise en oeuvre de cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44824

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5876

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1248